



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-cinquième session

Rome, 2-3 décembre 1998

PROGRAMME DU FIDA POUR L'AJUSTEMENT À L'AN 2000

Introduction

1. L'an 2000 pose un problème pour bon nombre d'organisations car diverses applications informatisées risquent de ne plus fonctionner normalement en raison des modalités de traitement des champs de date dans certains matériels et applications informatiques. Il se pourrait que, lors du passage de 1999 à 2000, ces systèmes, qui utilisent les deux derniers chiffres pour désigner l'année, ne fonctionnent plus du tout, fonctionnent mal ou faussent les données. Ce problème de l'an 2000 ne concerne pas uniquement les applications informatiques; il risque en fait de toucher tous les matériels contenant des puces électroniques (par exemple, téléphones, systèmes câblés, calculatrices, photocopieurs, ascenseurs, systèmes de portes de sécurité).

2. Le présent document a pour but d'informer le Conseil d'administration des diverses initiatives prises par le Fonds au niveau des divisions et en particulier dans le domaine des systèmes informatiques.

Approche suivie

3. Vers la fin de 1998, conscient de la nécessité d'étudier de plus près les questions liées au passage à l'an 2000, le Fonds a décidé de lancer dans toute l'organisation un programme d'ajustement à l'an 2000 pour garantir la continuité de ses opérations.

4. Le programme ne se limitera pas aux systèmes et autres activités internes mais portera également sur les relations de travail avec les partenaires du Fonds. Le problème de l'an 2000 est commun à tous et, si certains des homologues et des partenaires de travail (banques, institutions coopérantes, organisations non gouvernementales, etc.) et réseaux de communication ne sont pas prêts pour l'an 2000, cela pourrait avoir des répercussions sur les opérations du FIDA.

5. Le Président a créé un groupe d'étude pour l'an 2000 de durée limitée qui, sous l'autorité du Vice-Président du FIDA, regroupe le Contrôleur, le Trésorier, le chef des services administratifs ainsi que les directeurs des divisions du Personnel et des Systèmes d'information de gestion. Un coordonnateur du programme a été désigné pour faciliter les travaux des unités fonctionnelles

concernées et garantir que l'information circule bien dans l'organisation. Le groupe d'étude fera appel à d'autres unités organiques, en fonction des besoins, pour ces activités et fera paraître périodiquement des mises à jour à l'intention du personnel.

6. Le programme d'ajustement à l'an 2000 est organisé selon trois axes: évaluation du risque, sélection de mesures correctives et dispositif d'intervention.

7. **Évaluation du risque.** Il s'agit à ce stade d'évaluer le risque que comporterait pour le FIDA toute défaillance d'un système interne ou externe. C'est en fonction de l'importance des effets d'une défaillance sur les opérations que l'on décidera si des mesures doivent être prises s'il faut mettre en place un dispositif d'intervention d'une portée plus ou moins large. Cette phase cruciale fera intervenir la plupart des unités organiques, qui seront invitées à examiner les composantes internes du FIDA ou des entités externes.

8. Le FIDA est en train d'établir un inventaire des systèmes et autres dispositifs où la date est importante et s'efforce d'obtenir des vendeurs l'assurance que l'ajustement à l'an 2000 est prévu. S'agissant des applications institutionnelles mises au point au FIDA ou créées sur mesure, le groupe d'étude déterminera s'il faut procéder à des essais spéciaux et définira la stratégie à adopter, avec la participation de toutes les unités organiques concernées.

9. **Sélection de mesures correctives.** Certaines mesures ont déjà été prises. En ce qui concerne le système du personnel et de la paie, le projet de conversion a démarré en octobre 1998 et devrait en principe s'achever en avril 1999. Un autre problème éventuel de non-ajustement - lié aux ordinateurs personnels et logiciels dépassés - sera résolu à la mi-1999, lorsque les nouveaux postes de travail et logiciels de bureau auront été installés.

10. D'autres mesures visant les composantes non adaptées à l'an 2000 seront prises en fonction des priorités fixées par le groupe d'étude, sous la responsabilité des unités qui les utilisent et des divisions concernées. Le groupe d'étude examinera les plans, veillera à ce que les priorités fixées soient prises en compte et vérifiera que les différentes étapes s'insèrent bien dans son plan d'ajustement à l'an 2000.

11. Même si le FIDA n'est pas en mesure d'imposer à des entités extérieures l'ajustement à l'an 2000 ou d'en être responsable, c'est en fonction du risque lié à l'éventualité d'un non-ajustement qu'il déterminera la position à adopter afin de garantir la continuité de ses opérations. Le FIDA a entrepris d'établir une liste de ses partenaires. Grâce à un échange de données d'information, il précisera quels sont les liens avec eux et déterminera leur degré d'ajustement à l'an 2000.

12. Par ailleurs, toutes les divisions concernées entreprendront un effort général de sensibilisation et feront tout leur possible pour encourager l'ajustement. Cela viendra s'ajouter aux mesures prises par d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation des Nations Unies, d'organismes publics et des entreprises privées. Le FIDA devrait conclure des accords avec ses partenaires au sujet des mesures d'intervention à prendre au cas où les moyens d'information ou de communication seraient touchés.

13. **Dispositifs d'intervention.** Malgré les initiatives exposées plus haut, il est toujours possible que quelque chose se détraque dans des domaines particulièrement vulnérables. Ce risque se trouvera atténué grâce à un dispositif d'intervention approprié qui sera arrêté par le groupe d'étude et les unités organiques compétentes. Ce dispositif devrait être mis à l'essai et une équipe de "sauveteurs" devrait être formée pour l'appliquer en janvier 2000, au cas où le groupe d'étude déclarerait qu'il y a situation d'urgence.



Conclusion

14. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du programme global d'ajustement à l'an 2000 mis au point en vue d'assurer le passage sans heurts au nouveau millénaire. On ne prévoit pas de problèmes sérieux en ce qui concerne les systèmes internes du FIDA. D'autres rapports seront soumis au Conseil d'administration tout d'abord en décembre 1999 sur l'état d'avancement du programme puis en avril 2000, lorsqu'il aura été mené à bien.